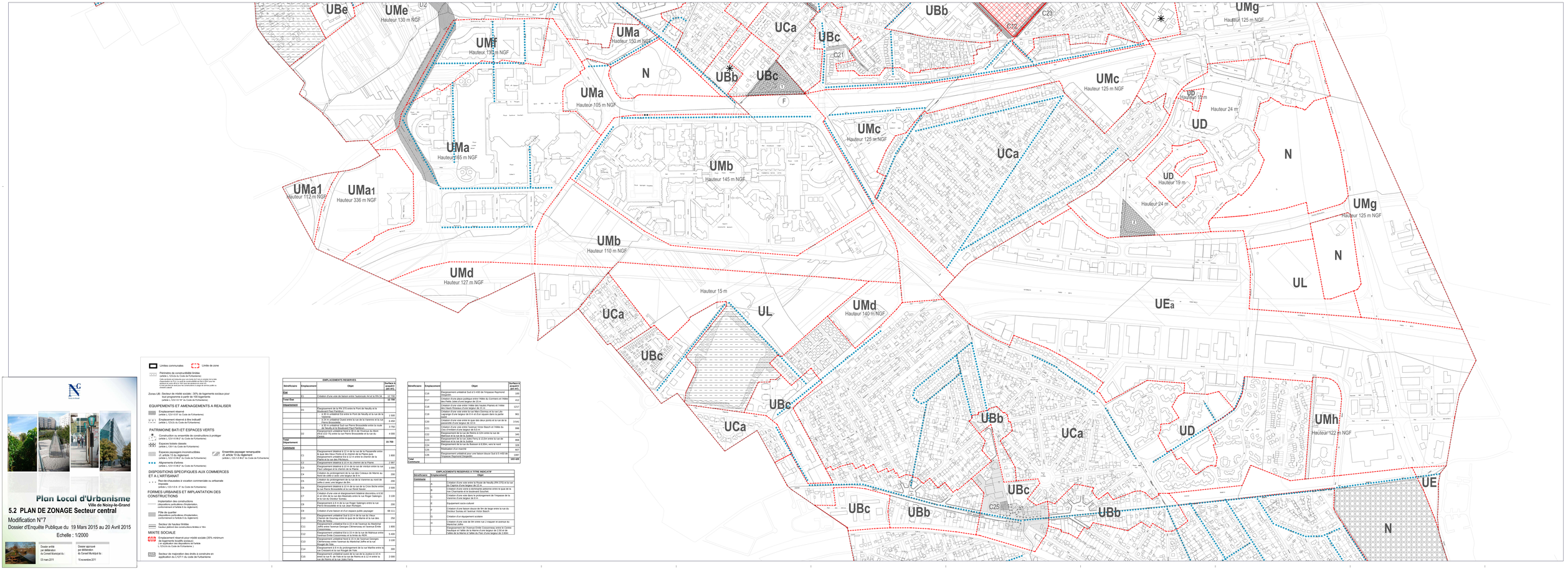

Plan Local d'Urbanisme
Ville de Noisy-le-Grand

5.2 PLAN DE ZONAGE Secteur central

Modification N°7

Dossier d'Enquête Publique du 19 Mars 2015 au 20 Avril 2015

Echelle : 1/2000

Dossier arrêté par délibération du Conseil Municipal du : 03 mars 2011

Dossier approuvé par délibération du Conseil Municipal du : 15 novembre 2011

Limites communales — Limite de zone

Périmètre de constructibilité limitée
(article L.123-2c du Code de l'Urbanisme)
Les terrains situés à l'intérieur de ces périmètres ne sont pas constructibles au titre du PLU à moins que les équipements nécessaires aux zones U et AU aient été réalisés.
Il n'est pas fait de distinction entre les terrains publics et privés.
Il n'est pas fait de distinction entre les équipements publics et privés.

Zones UB : Secteur de mixité sociale (30% de logements sociaux pour toute opération de plus de 800 m² de SHON)
(article L.123-1-5 16° du Code de l'Urbanisme)

EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS A REALISER

Emplacement réservé
(article L.123-1-5 8° du Code de l'Urbanisme)

Emplacement réservé à tître indicatif
(article L.123-2-b du Code de l'Urbanisme)

PATRIMOINE BATI ET ESPACES VERTS

Construction ou ensemble de constructions à protéger
(article L.123-1-5 III 2° du Code de l'Urbanisme)

Espaces boisés classés
(article L.130-1 du Code de l'Urbanisme)

Espaces paysagers incontournables
(cf. article 13 du règlement
(article L.123-1-5 III 2° du Code de l'Urbanisme)

Ensemble paysager remarquable
(cf. article 13 du règlement
(article L.123-1-5 III 2° du Code de l'Urbanisme)

Alignements d'arbres
(article L.123-1-5 III 2° du Code de l'Urbanisme)

DISPOSITIONS SPECIFIQUES AUX COMMERCES ET A L'ARTISANAT

Rez-de-chaussées à vocation commerciale ou artisanale
(article 11 du règlement
(article L.123-1-5 II 4° du Code de l'Urbanisme)

FORMES URBAINES ET IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS

Implantation des constructions
(dispositions particulières d'implantation, conformément à l'article 6 du règlement)

Pôle de quartier
(dispositions particulières d'implantation, conformément à l'article 6 du règlement)

Secteur de hauteur limitée
(hauteurs maximales des constructions limitée à 15m

MIXITE SOCIALE

Emplacement réservé pour mixité sociale (35% minimum de logements locatifs sociaux)
(en application des dispositions de l'article L.123-2c du Code de l'Urbanisme)

Secteur de majoration des droits à construire en application du L123-1 du code de l'urbanisme

EMPLACEMENTS RESERVES

Bénéficiaire	Emplacement	Objet	Surface à acquérir (m²)
Etat			
Total Etat	E1	Création d'une voie de liaison entre l'autoroute A4 et la RN 304	12 700
			12 700
Département			
	E5	Elargissement de la RN 370 entre le Pont de Neuilly et le carrefour de l'Europe (Fiche 7)	1 500
		Elargissement d'Est en Ouest le Pont de Neuilly et la rue de la Science	3 500
		A 10 m minimum (Sud) entre la rue de la Varenne et la rue de la Science	8 400
		A 10 m minimum Sud rue Pierre Brossolette entre la route départementale et la rue de la Science	3 750
		Elargissement de la RD 370 Avenue du Mont Plaisant (CD 75) entre la rue Pierre Brossolette et la rue du Canada	4 000
Total Département			**19 750**
Commune			
	C1	Elargissement bilatéral à 12 m de la rue de la Haysnelle entre la rue des Bas Prés et la rue de la Pierre puis élargissement unilatéral Est à 12 m entre le chemin de la Pierre et la rue des Prés Fleuris	1 900
	C2	Elargissement unilatéral Ouest à 12 m du chemin de la Grange	2 000
	C3	Elargissement bilatéral à 12 m de la rue de l'ancien relais de la Poste (Fiche 8)	1 900
	C4	Création du prolongement de la rue des Coteaux de Marne au sud de la Voie Communale n°1	200
	C5	Création du prolongement de la rue de la Varenne au nord de celle-ci avec une largeur de 8m.	300
	C6	Elargissement bilatéral à 10 m de la rue de la Croix Blanche entre la rue Pierre Brossolette et la rue Jean Richepin	2 500
	C7	Création d'une voie et élargissement bilatéral disponibs à 8,50 m et 15m de la rue des Mazelaids entre le rue Roger Salengro et la rue du Docteur Sureau.	3 100
	C8	Prolongement de la rue Jean Jaurès, rue Roger Salengro entre la rue Jean Richepin et la rue Jean Richepin	200
	C9	Création d'une liaison et d'un espace public paysager	68 111
	C10	Elargissement unilatéral Sud à 12 m de la rue de l'ancien Chemin de Gournay entre le quai de la Marne et la rue des Prés du Roitel	250
	C11	Elargissement unilatéral Est à 12 m de l'avenue du Maréchal Leffrè entre l'avenue Georges Clémenceau et l'avenue Emile Zola	1 900
	C12	Elargissement unilatéral Est à 12 m de la rue de Mélinot entre l'avenue Emile Cossonneau et la limite du RER	5 400
	C14	Elargissement unilatéral Nord à 12 m de l'avenue Georges Clémenceau entre l'avenue du Maréchal Juin et la rue Rouget de l'Isle	3 100
	C14	Elargissement à 8 m du prolongement de la rue Martha entre la rue Rouget de l'Isle et la rue Jean Jaurès	300
	C16	Elargissement unilatéral Ouest de la rue de la Justice à 10 m entre la rue R. de l'Isle et la rue de Rivière et à 12 m entre la rue de Rivière et la rue Jules Ferry	2 000

Bénéficiaire	Emplacement	Objet	Surface à acquérir (m²)
	C16	Elargissement unilatéral Sud à 5 m50 de l'impasse Raymond Desjardin	100
	C17	Elargissement d'une place publique entre l'Allée du Comterm et l'Allée des Hauts Prés à une largeur de 15 m.	412
	C18	Création d'une voie entre l'Allée des Hauts Prés et l'Allée des Hauts Rosiers d'une largeur de 21 m	1217
	C19	Création d'une voie entre la rue Marc Dormoy et la rue Lilo Rodrigo d'une largeur de 8 m et d'un square dans la partie Ouest	361
	C20	Création d'une voie entre le quai des deux ponts et la rue de la Justice d'une largeur de 8 m	2 543
	C21	Création d'une voie entre l'avenue Victor Basch et l'Allée du Clos d'Ardoise d'une largeur de 5,5 m.	996
	C22	Elargissement de la rue Jean Jaurès à 12m entre la rue de Mélinot et la rue de Jaulnay	345
	C23	Elargissement de la rue Jules Ferry à 13,5m entre la rue de Jaulnay et la rue du Docteur Sureau	868
	C24	Elargissement de la rue du Sûreuse à 5,50m, vers le nord	335
	C25	Réalisation d'un mail/Vélé	402
	C26	Elargissement unilatéral pour une liaison douce Sud à 5 m50 de l'impasse Raymond Desjardin	1267
Total Commune			**15 525**

EMPLACEMENTS RESERVES A TITRE INDICATIF

Bénéficiaire	Emplacement	Objet
Commune		
	A	Création d'une voie entre la Route de Neuilly (RN 370) et la rue du CHEMIN D'EN BAS (RD 2)
	B	Création d'une voie entre l'avenue Victor Hugo et la rue de la rue Charmante et le boulevard Souchet
	E	Création d'une voie dans le prolongement de l'impasse de la traverse d'une largeur de 8 m
	F	Ouvrage/ouvrage
	G	Création d'un bassin douce de fim de large entre la rue du Docteur Sureau et l'avenue Victor Basch
	H	Création d'un équipement scolaire
	I	Création d'une voie de 8m entre rue J.Jaurès et avenue du Docteur Sureau
	L	Réaménagement de l'avenue Emile Cossonneau entre le Centre Tiedeux et l'allée de la Marne d'une largeur de 2,50 m et entre l'allée de la Marne à l'allée du Pain d'une largeur de 2,50m